

l'alarme au fanatisme irréconciliable des vieux Gaulois, et rendait insensible aux générations nées depuis la conquête la transition de la religion ancienne à la religion de l'Empire. Mais le plus difficile était de recruter dans les rangs du druidisme un ministre qui osât se charger de cette responsabilité redoutable d'une installation religieuse. La fortune, heureusement, vint au secours de la politique impériale. Les Édues, les plus anciens alliés du peuple romain, surpassaient en civilisation les autres Celtes chevelus. Déjà, au temps de Cicéron, un druide éduen, Divitiac, prenant l'initiative d'une tolérance inouïe parmi ceux de sa caste, s'était lié d'affection, dans Rome même, avec les personnages les plus éclairés du temps. *L'immortel auteur des Tusculanes* s'est plu à faire l'éloge du caractère et de la science de ce saronide sorti des forêts sacrées de la Comata. Son exemple qui, très-probablement, trouva de nombreux imitateurs, ne dut pas être sans influence sur cet affaiblissement des idées de fanatisme; observé chez les classes élevées de la république éduenne, à l'époque où je suis parvenu. Depuis Divitiac, le temps avait marché, un autre esprit s'était formé. Ce fut dans ce milieu de mœurs adoucies que C. Julius puisa le courage de céder au désir d'Auguste; il s'y résigna d'autant plus volontiers qu'il semble avoir été lié à la maison des Jules par les chaînes étroites de la clientèle. A défaut d'autres preuves, le prénom et le nom de ce personnage le signalent comme un dévoué de cette maison devenue si puissante. Quoi qu'il en soit, il est avéré qu'il ne se refusa pas à faire pénétrer au cœur des institutions religieuses de son pays l'opiniâtre empiétement du Capitole.

Bien mieux, et j'appelle l'attention sur ce fait, ni les monuments pompeux, nommés l'Autel de Rome et d'Auguste, ni les prêtres chargés d'en desservir le culte n'avaient eu le temps de naître. Telles que l'histoire les raconte, les circonstances préliminaires de l'inauguration n'admettent qu'un état provisoire. On en a la preuve quant au cérémonial et au sacerdoce : ils ne furent institués que sous Tibère. Deux passages de Tacite l'affirment, deux textes formels (1). Comment, alors, accorder au vote de 744 la por-

(1) *Inter quæ, tribuni plebei petivere ut proprio sumptu ederent ludos,*